

**Séance publique du 22 septembre 2003**

**Délibération n° 2003-1403**

commission principale : développement économique

objet : **Premières assises franco-libanaises de la coopération décentralisée, les 23 et 24 octobre 2003 à Lyon**

service : Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 3 septembre 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Les premières assises franco-libanaises de la coopération décentralisée auront lieu à Lyon, les 23 et 24 octobre 2003, à l'hôtel de ville de Lyon. Elles sont organisées par Cités unies France et constituent un pas important dans les relations entre les collectivités territoriales libanaises et françaises, désireuses de relancer ou poursuivre des coopérations anciennes et pouvant avoir été interrompues par les épisodes de guerre des années 90. Elles accueilleront une centaine de maires et d'élus des villes libanaises.

L'agglomération lyonnaise, grâce à des liens historiques développés par ses institutions et ses habitants avec Beyrouth et le Liban en général, bénéficie d'une image privilégiée auprès des responsables politiques, économiques et scientifiques libanais. La coopération décentralisée dans le domaine de l'eau, entre la Communauté urbaine et l'office des eaux de Beyrouth, entamée depuis bientôt une dizaine d'années, constitue un exemple important de solidarité entre les deux pays, débouchant sur des échanges économiques significatifs.

L'association des maires du Liban, principal interlocuteur de Cités unies France pour l'organisation de ces premières assises, a accepté le projet de cet événement à Lyon. Cette volonté des collectivités locales libanaises ainsi que du ministère de l'intérieur libanais, soutenant l'initiative, incite à apporter un concours à cette opération qui, d'ores et déjà, reçoit le soutien financier de la région Rhône Alpes, de la ville de Lyon et du Conseil général du Rhône ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

**DELIBERE**

**1° - Apporte** une subvention à Cités unies France pour la tenue des assises de la coopération franco-libanaises d'un montant de 25 000 €.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer une convention avec Cités unies France pour la tenue des assises franco-libanaises de la coopération décentralisée.

Cette subvention sera prélevée sur le budget coopération décentralisée pour l'année 2003.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,